

Le SNCL, au sein de la FAEN, appelle les collègues à être massivement en **grève le jeudi 15 décembre 2011** pour exiger le retrait des projets de textes concernant une modification en profondeur des modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Le décret s'appliquerait à partir de la rentrée 2012, mais les promotions d'échelon continueraient de se dérouler comme actuellement (grand choix, choix et ancienneté) jusqu'en 2015, année des premiers entretiens d'évaluations.

Les éléments majeurs du projet sont les suivants :

- Le chef d'établissement deviendrait le seul supérieur hiérarchique direct, généraliste, ayant pleins pouvoirs sur l'évaluation, les inspecteurs spécialistes disciplinaires pédagogiques n'ayant plus qu'un rôle d'auxiliaire technique du chef d'établissement.

**Tous en grève  
jeudi 15 décembre  
pour la défense  
de notre métier de professeur!**

- La prise en compte du travail pédagogique disciplinaire fait dans la classe, qui constitue actuellement le cœur de notre métier, passerait au second plan.

- Chaque professeur serait obligé de faire un maximum d'activités diverses, en dehors des cours, pour « s'attirer les bonnes grâces » de l'évaluateur en chef généraliste et obtenir ainsi les fameuses réductions d'ancienneté qui permettent d'accéder plus rapidement à l'échelon supérieur.

- La perte des spécificités du métier de professeur.

Ce dernier devient progressivement un fonctionnaire lambda. Cette démarche prépare le terrain à la remise en cause des statuts particuliers, justifiés par les spécificités actuelles du métier, et à l'alignement progressif sur l'horaire de service (35 heures) défini dans le statut général de la Fonction publique.

Les syndicats de l'intersyndicale ont diffusé le **communiqué de presse ci-dessous** pour renforcer la mobilisation des collègues.



## Communiqué de presse



### L'intersyndicale éducation confirme son appel à la grève le 15 décembre

L'ampleur de la mobilisation contre les projets de textes concernant l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation (appel à la grève, pétition qui a déjà recueilli 50 000 signatures, assemblées générales de personnels, motions de conseils d'administration de collèges et de lycées, motions de conseils d'écoles...) a contraint le ministre de l'Éducation Nationale à revenir sur la suppression de toutes les promotions entre 2012 et 2015. Il renonce aussi à présenter ce texte dès décembre au CTM. Il tente de désamorcer la mobilisation des personnels de l'éducation en proposant un simulacre de négociations sur ces textes.

Il affirme aujourd'hui que ces textes ne sont pas définitifs et sont ouverts à la discussion. Mais dans le même temps il confirme qu'il n'entend pas revenir sur les principaux points de désaccord :

- le rôle majeur du supérieur hiérarchique : IEN dans le premier degré et positionnement du chef d'établissement comme seul évaluateur dans le second degré,
- le contenu de l'évaluation : elle ne porterait plus principalement sur l'activité en classe avec les élèves,
- l'évolution des carrières : déroulement ralenti, sans transparence renforçant inégalités et injustices.

Les organisations CGT Educ'action, FNECFP FO, FSU, SE-UNSA, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA-FO, SNFOLC, SIES-FAEN, SNUDI-FO, SNUEP-FSU, SNUipp-FSU, SUD Education, UNSA considèrent que les annonces ministérielles ne répondent pas à leurs attentes, et confirment leur demande de retrait du projet de décret et d'arrêté.

Elles appellent à signer et à faire massivement signer la pétition nationale pour le retrait du projet. Elles maintiennent leur appel à la grève le 15 décembre et elles appellent les personnels à participer massivement à la mobilisation.



## Formation des nouveaux professeurs

Un arrêt du Conseil d'État en date du 28 novembre 2011 abroge deux articles (articles 3 et 6) de l'arrêté du 12 mai 2010 concernant la définition des compétences que doivent acquérir les professeurs, documentalistes et CPE pour l'exercice de leur métier.

Cet arrêt prévoit aussi que des discussions soient mises en place entre le ministère de l'Éducation nationale et les organisations ayant intenté le recours.



Le SNCL a saisi cette occasion pour demander à Luc CHATEL (voir lettre ci-contre) que soient ouvertes de nouvelles négociations concernant la formation des jeunes enseignants.



### Syndicat National des Collèges et des Lycées

Paris, le 7 décembre 2011

Monsieur Luc CHATEL  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Objet : formation des nouveaux professeurs

Monsieur le Ministre,

Le SNCL a été d'emblée très critique sur les modalités retenues pour la maîtrise du recrutement des professeurs et sur le contenu de leur formation initiale. Le bilan qui en a été fait est plus qu'alarmant. Il confirme nos craintes.

Malgré ce constat, les modalités de cette formation sont restées inchangées à la rentrée 2011. Pire nous constatons de nouvelles dégradations.

En effet, certains lauréats du CAPES, n'ont pas été en mesure de valider ou de présenter l'attestation de leur validation de master, pour le 1<sup>er</sup> septembre, (Facultés fermées, soutenances programmées début septembre, etc.).

Compte tenu de ces dysfonctionnements prévisibles, il était indiqué, dans le guide des stagiaires 2011, de laisser la possibilité aux jeunes lauréats de régulariser leur situation, en fournissant la preuve d'obtention du diplôme avant le 15 septembre.

Or, contre toute attente, les stagiaires malgré la régularisation de leur situation, se sont vus affectés dans les établissements en tant que contractuels, et rémunérés comme tels avec, à la clé, un report de stage de deux mois.

Cette situation est inadmissible puisqu'elle retarde de deux mois l'avancement des jeunes collègues et ce, sur l'ensemble de leur carrière.

En conséquence, nous demandons, Monsieur le Ministre, que vous interveniez pour faire procéder à la stagiarisation des intéressés avec date d'effet rétroactive, au 1<sup>er</sup> septembre 2011 et non au 1<sup>er</sup> novembre 2011 comme tel est le cas actuellement.

Nous demandons également, à ce que la transmission des informations soit facilitée et accélérée entre les facultés et les rectorats afin de ne plus reproduire de genre de problème. Il est du devoir de l'administration d'anticiper ou de régler les difficultés et non aux stagiaires d'en subir les conséquences.

Ceux-ci ne doivent en aucun cas être victimes des lenteurs administratives et devraient donc, pour les années à venir, être positionnés au 1<sup>er</sup> septembre comme stagiaires et non comme contractuels.

Nous souhaitons également que les stagiaires puissent être en mesure de justifier du master avant la fin du mois de juillet et que tout soit mis en œuvre pour les aider dans ce sens.

Au vu des carences relatives à la formation, des incohérences maintes fois évoquées depuis la mise en place de la réforme, le gouvernement doit absolument revoir son dispositif. Le SNCL est porteur de propositions.

Par conséquent, nous demandons, Monsieur le Ministre, la réouverture des négociations sur le contenu et les modalités de la formation auxquelles nous souhaitons prendre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Stéphanie DELOY  
Responsable du secteur formation initiale

Marc GENIEZ  
Secrétaire général

SNCL - 13, avenue de Taillebourg - 75011 PARIS Tél. : 01 43 73 21 36  
Fax : 01 43 70 08 47 Courriel : [sncl@wanadoo.fr](mailto:sncl@wanadoo.fr)